



Contrat de bourse d'étude

Par **liloue_old**, le **16/07/2007** à **14:08**

J'ai signé un contrat de bourse avec une collectivité territoriale pour financer mes études d'assistante sociale. Elle m'a versé au total environ 18 000€ sur 3 ans avec obligation de travailler pour elle pendant 4 ans.

A l'obtention de mon diplôme, j'ai travaillé pour elle (16 mois) en CDD (un CDD de août à décembre 2005 puis un avenant de janvier à décembre 2006).

A la fin de mon CDD, il ne m'a pas été proposé officiellement de nouveau contrat. Afin de ne pas me retrouver sans emploi, j'ai cherché un autre emploi et ai envoyé un courrier avec AR (15 jours avant la fin du contrat) demandant de ne pas renouveler mon CDD afin d'être libre de travailler ailleurs.

Je n'ai finalement pas trouvé d'autres emplois tout de suite mais la collectivité m'a indemnisé (chômage) et ne m'a pas proposé d'autre contrat.

Je leur ai fait part de la rupture du contrat de bourse (par courrier avec AR). Je sais que je dois leur rembourser environ 11 000€. Je n'ai pas eu de réponse à ce courrier et n'ai pas de nouvelle de la collectivité depuis janvier 2007.

J'estime avoir rempli ma part du contrat (sauf la durée d'engagement) car je devais avoir mon permis et un véhicule; accepter les postes proposés à la sortie de l'école; passer le concours de la fonction publique territoriale. Je l'ai obtenu en Juin 2006.

Mes questions sont :

Le contrat de bourse est-il légal?

Suis-je obligé de rembourser la somme?

Ai-je une possibilité de recours juridique pour annuler la "dette" par rapport au fait qu'ils ne m'ont pas proposé de contrat de travail alors qu'ils y étaient tenus.

Par **Wawa**, le **20/04/2009** à **18:59**

Il faudrait que tu appelles la Direction Départemental du Travail ou que tu vois un juriste afin de lui poser la question. Parcontre je voulais savoir quel démarche tu avais faites afin d'obtenir le financement de tes études?

Merci de ta réponse.

Wawa

Par **liloue_old**, le **21/04/2009** à **18:44**

Pour avoir le contrat de bourse, les conseil général de Cote d'or avait fait passer un appel d'offre dans mon école. Avant d'y aller , j'ai écrit dans les CG plus proche de chez moi. J'ai adressé mon courrier au président du CG et je l'ai envoyé à la direction des ressources humaines, service formation...

bye